

SEMRYSociété d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
S. E. M. R. Y

Société de développement au Capital de 4.580.000.000 FCFA

242 29 62 03 - 242 29 61 88 Fax 242 29 62 85 46 Yagoua

Site internet : www.semry-online.com e-mail :infos@semry-online. contact@semry-online.com

N° 215
AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° 075/AMI/CRS/CIPM/2024 DU 01 AOUT 2024 POUR RECRUTEMENT D'UN CABINET
D'EXPERTISE GEOMETRE POUR L'ELABORATION DES PLANS TOPOGRAPHIQUES, LE SUIVI
DES PROCEDURES D'OBTENTION DES TITRES FONCIERS AU PROFIT DE LA SEMRY

La SEMRY a été créée par décret n°71/DF/74 du 24 février 1971 en tant que « société de développement » avec pour mission principale de réduire l'insécurité alimentaire des populations de la région de la vallée du Logone, freiner l'exode rural et surtout contribuer à l'autosuffisance du Cameroun en riz. Pour améliorer les services d'irrigation et soutenir une production agricole résiliente au changement climatique dans la vallée du Logone, le Gouvernement du Cameroun a sollicité le concours technique et financier de la Banque mondiale. C'est ainsi que le Chef de l'Etat a signé en date du 11 Octobre 2022, le Décret n°2022/460 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec l'Association internationale de Développement (IDA) un accord de crédit à travers le Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements dans la vallée du Logone (VIVA Logone). Dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 3.1 dudit projet, qui porte sur le renforcement des institutions publiques, un plan de restructuration de la SEMRY a été élaboré. Cette restructuration est basée dans son ensemble sur le principe de Performance Based Conditions (PBC). Les fonds seront plafonnés aux montants convenus pour les PBC et seront décaissés sur des postes budgétaires spécifiques de la SEMRY appelés programmes de dépenses éligibles. Ces fonds seront dédiés aux activités liées aux réformes institutionnelles de la SEMRY établies dans le cadre du projet. Le projet VIVA Logone a prévu neuf (09) PBC parmi lesquels, le PBC n°2 intitulé « régularisation foncière des titres fonciers de la SEMRY ». En effet, dès sa création la SEMRY avait bénéficié de décrets expropriant et classant des terrains destinés à la riziculture, dans le domaine privé de l'Etat et autorisant leur apport en capital à la SEMRY, notamment le décret n°71/01/COR du 15 janvier 1971 déclarant d'utilité publique l'exécution du programme de développement de la riziculture dans la vallée du Logone. Dans le projet Appraisal Document (PAD), l'immatriculation des terres de la SEMRY est fixée comme une des objectifs majeurs du financement accordé.

1. OBJET DE L'AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'objectif de l'avis d'appel à manifestation est de recruter un cabinet d'expert géomètre agréé pour la réalisation en appui des services administratifs compétents, d'un ensemble d'activités (administratif et de terrain) visant la constitution des dossiers de procédure d'immatriculation des propriétés foncières de tout l'ensemble du patrimoine immobilier de la SEMRY à Yagoua, le suivi des procédures dans les administrations concernées du MINDCAF pour l'obtention des titres fonciers au profit de la SEMRY.

2. FINANCEMENT

Le financement de cet Appel à Manifestation d'Intérêt sera supporté par les fonds IDA Banque Mondiale (PBC).

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Le cabinet d'expert géomètre devra :

- rassembler toute la documentation existante et relative à la cartographie, plans topographiques et cadastraux, décret d'expropriation et incorporation au domaine de la SEMRY ;
- reconstituer et/ou actualiser au besoin confectionner le cadastre des propriétés de la SEMRY par la réalisation de canevas de base en vue de levé topographiques, délimiter les différentes propriétés, en déterminer les contenances ;
- établir les plans parcellaires des périmètres irrigués par stations pour les périmètres de Yagoua aux échelles indiquées par la loi portant organisation cadastrale (établissements des registres cadastraux, états de cessions etc.) conformes à la situation des lieux ;
- dresser les plans, procès-verbaux de bornage (délimitation, arpentage etc.) afférents à tous les travaux de terrains (commissions, fourniture et implantation des bornes etc.) et en obtenir signature et certification par qui de droit ;
- faire établir les procès-verbaux de bornage ;
- dresser des états de sections des différents immeubles administratifs et ceux constituant les périmètres riziocoles selon les secteurs de Yagoua (arrondissements de Yagoua, Vélé, Kaikai) et de Maga et supporter auprès des administrations, les frais des tarifs réglementaires des droits afférents aux différentes opérations ci-dessus énumérées ;
- déposer les documents sus évoqués et faire le suivi dans les administrations compétentes pour obtention des visas afférents ;
- faire liquider avec les services compétents du MINDCAF, les redevances et frais générés par les différents actes en application du régime foncier et domanial du Cameroun ;
- s'assurer avec les services compétents de la délégation régionale du MINDCAF et de la délégation départementale des domaines du cadastres et des affaires foncières du Mayo Danay, délégation départementale de la propriété foncière, de la régularité en tous points, de la publication des droits réels immobiliers de la SEMRY, dans les livres fonciers et la délivrance des titres fonciers ;

3. PROFIL DU CANDIDAT

Le Consultant doit être un Bureau d'Etude et cabinet d'expert géomètre agréé, spécialisé dans le domaine en lien avec le foncier et la réalisation des travaux topographiques, il devra :

- être inscrit au tableau national de l'ordre de géomètres ;
- disposer d'au moins 15 ans d'expérience dans la conduite des études foncières, de réalisations des lotissements avec les administrations publiques (Collectivités territoriales décentralisées, etc.) ou des entités de droit privé ;
- avoir accompagné le Ministère des domaines du cadastre et des affaires foncières dans la conduite des réformes foncières ou l'élaboration d'inventaires des domaines publics ou privés de l'Etat ou des missions similaires ;
- au moins deux (02) missions d'études sur l'expertise cadastrale dans les procédures d'expropriation et d'incorporation, en liaison avec les administrations concernées ;
- au moins une (01) étude de réalisations de lotissement, confection des plans cadastraux, incorporation des informations cartographiques dans la base des données du cadastre national ou des missions similaires ;

Les références similaires seront justifiées par des pages de garde et de signatures des contrats, et complétés le cas échéant par les extraits des TDR et tout document attestant et justifiant de la bonne exécution de la prestation.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront fournir les pièces ci-après, présentées dans un document en deux (02) parties, rédigées en français ou en anglais, produits en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme tels, contenues dans une enveloppe fermée et scellée, ne comportant ni cachet, ni indication sur l'identité du soumissionnaire.

La première portera la mention « Pièces administratives » et contiendra les documents ci-après :

Partie I :

PIECE N°	DESIGNATION
A1	La lettre de Déclaration de Manifestation d'Intérêt du candidat timbrée au tarif en vigueur et faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social ;
A2	Certificat de conformité fiscale ;
A3	Une attestation d'immatriculation ;
A4	Une attestation de soumission CNPS, en cours de validité, certifiant que le soumissionnaire a effectivement versé à la CNPS les sommes dont il est redevable (pièce produite en original) ;
A5	Une photocopie de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des finances du Cameroun ;
A6	l'acte notarié en cas de groupement d'entreprises ;
A7	La Procuration donnant pouvoir de signature en cas de groupement d'entreprises (pièce produite en original) ;
A8	Une Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics.
A9	Une attestation et un plan de localisation signé par le candidat.
A10	Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première instance compétent (Photocopie).
A11	L'Agrément à l'ordre national des géomètres du Cameroun

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Partie II :

Produire des dossiers de qualification présentant de façon exhaustive les justifications d'expériences énumérées au point 3, pouvant attester de la qualification du consultant.

5. DEPOT DES DOSSIERS

Chaque dossier de manifestation d'intérêt devra parvenir au Secrétariat de la Direction Générale de la SEMRY, Tél : (237) 242 29 62 03 / 242 29 61 88 / 242 29 62 13, au plus tard le 14heures, et déposé contre décharge. Le dossier doit être placé dans une enveloppe unique portant la mention :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° 075/AMI/CRS/CIPM/2024 DU 01 AOUT 2024 POUR RECRUTEMENT D'UN CABINET
D'EXPERTISE GEOMETRE POUR L'ELABORATION DES PLANS TOPOGRAPHIQUES, LE SUIVI
DES PROCEDURES DE REGULARISATION FONCIERE ET OBTENTION DES TITRES FONCIERS
AU PROFIT DE LA SEMRY

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous de lundi à vendredi et aux heures suivantes : 09 h 00 à 14 h 00, heure locale.

Attention de : DG SEMRY à Yagoua.

Rue : locaux de la SEMRY

Ville : Yagoua Code postal : BP 46 YAGOUA Pays : Cameroun

Numéro de téléphone : (237) 999 99 94 75/ 699 2016 61

Adresse électronique : camillew@ne@gmail.com et sdassidi@yahoo.fr

avec copie à amadaclama@gmail.com

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SEMRY

Fissou Kouma

ql-20241856/bd